

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice



MINISTERE DE L'ENERGIE ET DU PETROLE

SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE (Groupe SOMELEC)



**PROJET DE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES ENERGETIQUES ET APPUI AU
SECTEUR MINIER-PHASE 1 (DREAM 1)**

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°11/ADHOC/2026 PORTANT RECRUTEMENT
D'UN CABINET D'AUDIT EXTERNE DES ETATS FINANCIERS DU PROJET DE
DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES ENERGETIQUES ET APPUI AU SECTEUR
MINIER-PHASE 1 (DREAM 1)**

Au titre de la période 2025 – 2026 et 2027

(AMI N°11/ADHOC/2026)

Financement : Banque Mondiale (BM)

Septembre 2026

I. CONTEXTE

La Mauritanie dispose d'un grand potentiel d'hydrogène bas carbone à base de ressources d'énergie solaires et éoliennes estimées à 4000 GW dont 10% est exploitable dans l'immédiat.

Ces réserves énergétiques s'ajoutent aux champs de gaz à grande quantité qui sont exploitables à de faibles niveaux d'émissions de production. D'énormes réserves minières de fer, de cuivre et d'or ont été prouvées et d'importantes réserves en minéraux essentiels à la transition énergétique ont été identifiées, tels que le nickel, le cobalt et le lithium. Ces potentiels constituent de grandes opportunités de développement durable pour le pays. Pour aider le pays à tirer profit de ces opportunités, la Banque mondiale s'est engagée à financer une série de projets pour le développement de ses ressources énergétiques et minières.

Dans ce cadre, la Banque mondiale a accordé au Gouvernement de la Mauritanie un financement pour la phase 1 de cette série de projets intitulée « Projet de Développement des Ressources Énergétiques et appui au Secteur Minier – phase 1 (DREAM 1) ».

L'objectif de développement de ce projet est de favoriser les investissements dans l'hydrogène vert et les ressources minérales et d'accroître la fiabilité et l'intégration des énergies renouvelables du réseau électrique national.

Le coût global du Projet pour la phase 1 s'élève à soixante-dix-neuf millions six cent mille (79 600 000) euros, et sa mise en œuvre est assurée par deux unités de gestion du projet, à savoir l'UGP-MEP et l'UGP-SOMELEC.

Les présents termes de références ont pour objectif, le recrutement d'un consultant (firme) qui sera chargé de l'audit des États financiers et de passation de marché du projet, pour les exercices 2025, 2026, 2027 ainsi que du PPA.

Le Projet s'articule sur trois (3) composantes :

1-Développement de l'hydrogène vert et des ressources minières :

- 1.1 - Cadre institutionnel et réglementaire pour le secteur de l'hydrogène vert :
- 1.2 - Soutien au secteur minier :
- 1.3 - Formation Professionnelle et contenu local :
- 1.4 – Planification intégrée de la transition énergétique et des ressources :

:

2– Fondements de la transition énergétique :

- 2.1 – Système de stockage d'énergie par batterie (BESS) pour le soutien au réseau
- 2.2 – Renforcement institutionnel :

3–Composante d'intervention d'urgence contingente

II.OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif de l'audit financier et comptable et celui de passation des marchés est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Phase 1 du Projet de développement des ressources énergétiques et d'appui au secteur minier, et de s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet.

Cet examen sera planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et d'avoir, par conséquent, une base fiable à l'expression de l'opinion de l'auditeur.

La mission d'audit portera sur les comptes du Projet couvrant les périodes suivantes :

- L'exercice 2025 qui porte sur :
 - La gestion du PPF IDA V5190 d'un montant de 2 000 000 USD, mis en vigueur le 06 avril 2024 et clôturé le 11 novembre 2025,
 - La gestion du PPF V5390 d'un montant de 1 000 000 USD, mis en vigueur le 24 mai 2025 et clôturé le 11 novembre,
 - Les crédits IDA 77310, IDA 77320 et 77330 mis en vigueur le 01 octobre 2025,
- L'exercice comptable 2026 (1^{er} janvier au 31 décembre 2026) ;
- L'exercice comptable 2027 (1^{er} janvier au 31 décembre 2027).

III. METHODE DE SELECTION

Les consultants seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans les Directives : Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale (5^{ème} édition du Septembre 2023). La méthode de sélection qui sera utilisée sera la méthode fondée sur la qualification de consultant et du coût (SFQC).

L'évaluation des manifestations d'intérêt sera effectuée comme suit :

Critère	Affectation des points	Note Maximale
a) Expérience Générale dans le domaine de l'Audit.	Soit N1 le nombre d'année d'expérience dans le domaine de l'audit. Si N1 <15ans :note n1 = 0 Pt Si N1 =15ans :note n1 =10 Pts ; Si N1 >15 ans note n1 =10 Pts +1 points/année supplémentaire à compter de 16^{ième} année jusqu'aux 5 ans supplémentaires max.	(15 points)
b) Expérience générale dans le domaine d'audit des projets financés par des Bailleurs de fonds tels que (BM, BAD, AFD... ;)	Soit N2 le nombre d'année d'expérience dans le domaine d'audit pour des projets financés par des bailleurs de fonds tel quel (BM, BAD, AFD ...). Si N1 <10 ans : note n1 = 0 Pt ; Si N1 =10 ans : note n1 =10 Pts ; Si N1 >10ans note n1 =10 Pts +1 points/année supplémentaire à compter de 11^{ième} année jusqu'aux 5 ans supplémentaires max.	(15 points)
c) Expérience en audit financier ;	Soit N3 le nombre de missions en audit financier pour soit : - Établissements publics ; - Établissements privés ; - Pour des projets de développement.	(15 points)

	Si $N3 < 10$ missions :note $n3 = 0$ Pt Si $N3 = N3 \text{ max}$:note $n3 = 15$ Pts ; Si 10 missions $\leq N3 < N3 \text{ max}$:note $n3 = (N3/N3\text{max}) * 15$ pts. NB : $N3\text{max}$ correspond au nombre de missions d'audit financier réalisées par le cabinet ayant le plus grand nombre de missions. <u>Seules les missions attestées seront prises en compte lors de l'évaluation de manifestations d'intérêt</u>	
d) Expérience en audit financier pour des projets financés par des Bailleurs de fonds internationaux (BAD, AFD, UE, BM)	Soit $N4$: le nombre de missions en audit financier pour des projets financés par des bailleurs de fonds internationaux (BAD, AFD, UE) ; Si $N4 < 5$ missionsnote $n4 = 0$ Pt ; Si $N4 = N4 \text{ max}$ note $n4 = 30$ Pts; Si 5 missions $\leq N4 < N4 \text{ max}$ note $n4 = (N4/N4\text{max}) * 30$ pts. NB : $N4 \text{ max}$ est le nombre maximum de missions d'audit financiers pour des projets de développement financés par des Bailleurs de fonds internationaux (BAD, AFD, UE. et la BM. ;) <u>Seules les missions attestées seront prises en compte lors de l'évaluation de manifestations d'intérêt</u>	(30 points)
e) Expérience en audit financier pour des projets financés par la Banque Mondiale (BM)	Soit : $N5$: le nombre de missions en audit financier pour des projets financés par la Banque Mondiale (BM) ; Si $N4 < 3$ missions ...note $n4 = 0$ Pt ; Si $N4 = N4\text{max}$ note $n4 = 20$ Pts ; Si 3 missions $\leq N4 < N4\text{max}$ note $n4 = (N4/N4\text{max}) * 20$ pts. NB : $N4\text{max}$ est le nombre maximum de missions d'audit financiers pour des projets financés par la Banque Mondiale (BM) <u>Seules les missions attestées seront prises en compte lors de l'évaluation de manifestations d'intérêt</u>	(20 points)

F) Expérience en audit financier des projets financé par des bailleurs de fonds en Mauritanie (Missions effectuées en Mauritanie)	Soit N6 : le nombre de missions en audit financier pour des projets réalisés en Mauritanie ; N6 : Nombre de missions réalisées en Mauritanie. 1 point pour chaque mission jusqu'à un maximum de 5 missions réalisées en Mauritanie. <u>Seules les missions attestées seront prises en compte lors de l'évaluation de manifestations d'intérêt</u>	(05 points)
--	---	--------------------

La note globale N est définie comme suit :

$$N = n1 + n2 + n3 + n4 + n5 + n6$$

Seules les pièces constitutives du dossier de candidature libellées en français ou accompagnées de leur traduction conforme dans cette langue seront prises en compte lors de l'évaluation.

Une demande de proposition (DP) sera adressée à la liste restreinte retenus.

IV. CONSISTANCE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés devront transmettre à l'adresse indiquée au point VI ci-après, leurs dossiers de candidature qui doivent comprendre notamment les éléments suivants :

- 1- Une lettre de candidature, signée du responsable légal du Consultant ou du mandataire commun du groupement de Consultants (en cas de groupement) et indiquant les coordonnées (adresse postale, téléphone, fax, adresse email) et la ou les nationalités des Candidats. En cas de groupement, la nationalité du mandataire du groupement sera considérée comme étant celle du groupement. En cas de groupement, le dossier de candidature doit comprendre un Accord de groupement qui montre que tous les membres le constituant seront solidairement responsables pour l'exécution de la totalité du Marché conformément à ses termes. En cas de groupement solidaire, les références de ses membres seront consolidées. Seuls les groupements dont les membres sont solidaires seront acceptés. Les candidatures présentées par des groupements dont les membres ne sont pas solidaires ne seront pas évaluées et seront écartés.
- 2- Le registre du commerce ainsi qu'une présentation du cabinet ou, le cas échéant, de chacun des membres du groupement de cabinets.
- 3- Tableau, signé et cacheté par le candidat, regroupant toutes les références pertinentes
- 4- Les références dites pertinentes qui correspondent aux qualifications techniques et à l'expérience en rapport avec les prestations demandées.
 - Seules les missions **achevées** et pour lesquels les candidats ont fourni **des attestations de bonne exécution** établies par les bénéficiaires desdites missions seront prises en compte lors de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt ;
 - Pour permettre à la SOMELEC de vérifier éventuellement la véracité des attestations, les candidats sont tenus d'indiquer, pour chaque attestation fournie, l'adresse mail et le numéro de téléphone d'un responsable qui peut confirmer l'authenticité de ladite attestation ;

-
- Pour les marchés spécifiques le consultant devra fournir une attestation de bonne exécution et les documents contractuels (contrats signés).

V. INFORMATIONS ET CLARIFICATION

Pour toute information complémentaire ou clarification, les cabinets intéressés peuvent s'adresser par écrit à :

Monsieur le Conseiller Spécial Chargé de la Cellule des marchés du Groupe SOMELEC

Direction Générale de la SOMELEC- Société mère ; 4ème étage

Cellule Chargée des Marchés

Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355

Nouakchott (Mauritanie)

Téléphone fixe : 00 222 45 29 03 89

Mail : cmsomelec2@gmail.com

VI. ENVOI DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les dossiers de manifestations d'intérêt, rédigés en langue française doivent être remis **au Secrétariat de la Cellule des Marchés du Groupe SOMELEC** ou transmis par voie électronique au plus tard le **07/10/2026 à 10 :00 heures GMT** l'adresse ci-après :

Direction Général de la SOMELEC-Société mère, 4ème étage

Cellule des marchés du Groupe SOMELEC

Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355

Téléphone Fixe : +222 45 29 03 89

Email : cmsomelec2@gmail.com;

Nouakchott (Mauritanie)

Le Dossier de candidature ou l'objet du mail doit porter la mention suivante :

**« APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°11/ADHOC/2026 PORTANT
RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT EXTERNE DES ETATS FINANCIERS DU
PROJET DE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES ENERGETIQUES ET APPUI AU
SECTEUR MINIER-PHASE 1 (DREAM 1)**

Au titre de la période 2025 – 2026 et 2027 »

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES MARCHES D'INVESTISSEMENT

DU SOMELEC Société mère

Khroumbaly LEHBIB